

DU 4/09
AU 17/12
2021

L'AUTOMNE à Scy-Chazelles



GAGNEZ
des BONS
pour des achats
PHOTO/VIDÉO

À vos smartphones !



CONCOURS PARTAGÉ

PHOTO/VIDÉO

Seul ou en équipe d'amateurs habitant Scy-Chazelles

BULLETIN DE PARTICIPATION

À retourner à la mairie ou à la bibliothèque ou à envoyer à l'adresse :
concours.scychazelles@gmail.com

NOMS DU(DES) PARTICIPANT(S) :

NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE PORTABLE

EXTRAITS DU RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO / VIDÉO PARTAGÉ

Art.1 : la Municipalité de Scy-Chazelles organise un concours de photos et de vidéos libre et gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs de la commune à l'exclusion des membres du jury et des organisateurs.

Art.2 : les photos ou vidéos auront pour thème : «L'automne» au sens large du terme (exemple : nature, vignes, manifestations, Halloween, les sentiers du village, décorations de Noël, etc) sur le village.

Art.3 : le concours est ouvert à toute personne physique soit en individuel, en groupe, ou en famille (4 personnes maximum) ou encore aux enfants des écoles. Les photos ou vidéos devront être prises uniquement avec des smartphones.

Art.4 : le concours est ouvert du 4 septembre 2021 au 17 décembre 2021.

Art.5 : Chaque équipe participante peut présenter 3 photographies au maximum, de moins de 5 méga-octets chacune, en couleur ou en noir et blanc au format JPEG. La vidéo ne pourra pas excéder 1 minute et peser plus de 100 méga-octets au format MP4. Chaque équipe concourt soit dans la catégorie photo soit dans la catégorie vidéo.

Art.6 : voir le règlement intérieur sur www.mairie-scy-chazelles.fr

Art.7 : le concours est doté de lots d'une valeur totale de 1 800 €. La répartition des récompenses ainsi que le règlement complet sont consultables sur notre site www.mairie-scy-chazelles.fr, à la mairie, à la bibliothèque ou à l'occasion des différentes fêtes et réceptions qui pourront être organisées cet automne par la Municipalité.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Frédéric NAVROT Maire de la commune pour enregistrer les participants au concours de photos et de vidéos. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : membres de la commission communication et personnel municipal. Les données sont conservées de la date d'inscription jusqu'au 30 janvier 2022. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : Société ACAS 5 rue de Metz 57140 SAULNY - 03 87 51 21 22 - contact@acas.fr - Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ADRESSE (une seule adresse à communiquer) :

.....

ADRESSE COURRIEL (une seule adresse à communiquer) :

..... @

NOUS SOUSSIGNÉ(ES)

.....

- souhaitons participer au concours photo organisé par le Conseil municipal jusqu'au 27 décembre 2021 ;
- déclarons avoir pris connaissance de son règlement et en acceptons les conditions et notamment l'usage exclusif d'un smartphone ;
- autorisons la ville de Scy-Chazelles à utiliser nos photographies pour tout support de communication ou toute exposition ;
- certifions résider à Scy-Chazelles.

FAIT À SCY-CHAZELLES LE :

SIGNATURES DES PARTICIPANTS :